

LE RECTORAT DE L'ACADEMIE DE BESANCON COMMUNIQUE

Le registre d'inscription **aux épreuves du certificat d'aptitude aux fonctions d'instituteurs ou de professeurs des écoles formateurs (CAFIPEMF)** pour la session 2024, sera **ouvert du mercredi 10 mai 2023 12h00 au mercredi 14 juin 2023 17h00.**

Textes de références :

Décret n° 85.88 du 22/01/1985 modifié, relatif aux conditions de nomination aux fonctions d'instituteur ou de professeur des écoles maître formateur.

Décret N°2015-883 du 20 juillet 2015 relatif à la fonction de maître formateur et de conseiller pédagogique dans le premier degré.

Arrêté du 4 mai 2021 fixant l'organisation du certificat d'aptitude aux fonctions d'instituteur ou de professeur des écoles maître formateur.

Circulaire n°2021 du 19 mai 2021 relative à l'organisation de l'examen et à la nature des épreuves du certificat d'aptitude aux fonctions d'instituteur ou de professeur des écoles maître formateur.

Conditions d'inscription à remplir :

Les candidats doivent obligatoirement être instituteurs ou professeur des écoles titulaires et justifier, au 31 décembre de l'année au titre de laquelle est organisé l'examen, d'au moins cinq années de services effectifs d'enseignement à temps complet, ou leur équivalent, accomplis en qualité d'instituteur titulaire, d'instituteur stagiaire, d'instituteur suppléant ou de professeur des écoles titulaire dans une classe où ils ont vocation à exercer.

NATURE DE L'EXAMEN :

Cet examen se déroule sur une année scolaire et comprend 2 épreuves :

La première épreuve se décompose en deux séquences :

- séquence 1 : observation par le jury d'un temps d'enseignement assuré par le candidat pendant une durée de soixante minutes ;
- séquence 2 : entretien immédiatement consécutif à la séquence 1 entre le candidat et le jury pendant une durée de soixante minutes.

La seconde épreuve se décompose en quatre séquences :

- séquence 1 : observation en classe d'un instituteur ou d'un professeur des écoles stagiaire ou titulaire par le candidat, en présence du jury, pendant une durée de soixante minutes ;
- séquence 2 : analyse immédiatement consécutive de la séquence 1 par le candidat avec l'instituteur ou le professeur des écoles, en présence du jury, pendant une durée de trente minutes ;
- séquence 3 : production par le candidat d'un rapport de visite sur la séance observée en séquence 1 dans les quinze jours ;
- séquence 4 : entretien du candidat avec le jury pendant une durée de soixante minutes, au cours duquel il est amené à expliciter ses intentions mises en œuvre dans la séquence 2 et à présenter l'écrit professionnel produit en séquence 3.

!! Les candidats directeurs d'école déchargés de classe et les candidats exerçant à titre dérogatoire les fonctions de conseiller pédagogique peuvent faire connaître, au moment de leur inscription, s'ils souhaitent faire valoir les acquis de leur expérience professionnelle et bénéficier ainsi d'un aménagement de la première épreuve :

- séquence 1 : observation par le jury d'une séance liée à l'exercice professionnel du candidat (animation d'une action de formation professionnelle collective pour les candidats exerçant à titre dérogatoire les fonctions de conseiller pédagogique, animation d'une réunion de nature pédagogique pour les directeurs d'école : en particulier conseil des maîtres, conseil de cycle, conseil école-collège) pendant soixante minutes ;
- séquence 2 : entretien immédiatement consécutif à la séquence 1 entre le candidat et le jury pendant une durée de soixante minutes.

INSCRIPTIONS

Du mercredi 10 mai 2023 12h00 au mercredi 14 juin 2023 17h00 :



- par le biais du **Widgets** « **CAFIPEMF 2** », sur PRATIC Plus.

Les pièces justificatives à fournir lors de votre inscription seront : copie de la carte d'identité ou du passeport, votre arrêté de **titularisation**, vos états de services (en PJ) signés par votre supérieur hiérarchique et la fiche de votre visite-conseil (en PJ).

Merci d'utiliser les documents fournis en PJ pour votre dossier d'inscription.

Contact : bureau DEC1 tél. 03.81.65.74.85